

Atelier pour l'Afrique Subsaharienne
"FORMATION DE MASSE EN MILIEU RURAL, ÉLÉMENT DE RÉFLEXION POUR LA
DÉFINITION D'UNE POLITIQUE NATIONALE"

Ouagadougou, Burkina Faso
30 mai au 3 juin 2005

**LES REFERENTIELS DES METIERS DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE CONTINUE AU BENIN**

DJEGUI Jérôme Makin

Consultant en Ingénierie de la Formation, Directeur du Cabinet Africain d'Ingénierie de la Formation (C.A.I.F.)
BENIN

1/ Contexte de l'étude et problématique à résoudre.

1.1/ Contexte de l'étude.

Le BENIN s'est doté, en 1998 d'une politique nationale visant à promouvoir et à développer la formation professionnelle continue. Au nombre des actions entreprises au titre des stratégies à développer, on peut citer :

- La création d'un Fonds conçu comme un cadre de financement et de régulation de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage (FODEFCA : fonds de Développement de la Formation Continue et de l'Apprentissage).
- La création, au sein du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative (MFPTRA), d'une Direction Générale de la Formation Professionnelle Continue et des Stages (DGFPCS), qui remplace l'ancienne Direction de la Formation Professionnelle Continue (DFPC).

S'appuyant sur la politique nationale, l'adoption de la réforme de l'enseignement technique et de la formation professionnelle en 2001 a abouti à la création d'un Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP).

Plusieurs acteurs interviennent dans le domaine de la formation professionnelle continue. La réussite des diverses actions entreprises dépendra fortement du professionnalisme de ces acteurs, en particulier ceux qui sont ou seront directement impliqués dans la formation professionnelle continue.

Comme dans beaucoup de pays de la sous région, l'enseignement technique et la formation professionnelle ont hérité du modèle de l'enseignement général. En conséquence, on assiste à une inadéquation de ses produits par rapport à la demande professionnelle. C'est pour cette raison que la réforme en cours a prévu de rénover tous les référentiels en les élaborant désormais à partir d'une approche par compétence. Malheureusement les formateurs ne sont ni préparés pour réaliser cette rénovation ni pour la mettre en œuvre si un travail important n'est pas fait avec eux en amont.

C'est pour s'assurer de l'existence de ce professionnalisme et / ou pour le permettre que la Coopération Française, à travers le Projet d'Appui aux Formations Techniques et Professionnelles (PAFTP) a commandé la réalisation d'une étude sur la définition des « métiers » de la formation professionnelle continue au Bénin.

1.2/ Objectifs de l'étude.

Pour assurer la professionnalisation des acteurs de la Formation Continue, il faut entre autres :

- Faire un état des lieux de l'existant,
- Définir des règles de fonctionnement,
- Et délivrer des habilitations.

L'étude réalisée s'est fixée comme objectifs :

- de définir un modèle d'analyse et de conception,
- d'élaborer un référentiel des « métiers » de la formation professionnelle continue au Bénin
- et de proposer en conséquence des actions de formation pour permettre, à terme, d'habiliter des acteurs.

2/ Méthodologie de l'étude.

Le groupe de travail mis en place par la DGFPCS comprend cinq membres outre le Consultant. Ils proviennent tous de secteurs en relation directe avec la formation professionnelle continue. Il y a en effet :

- un conseiller en formation en poste au Fonds de Développement de la Formation Professionnelle Continue et l'Apprentissage (FODEFCA),
- Le chef Service formation du Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises (CPPE)
- Le chef Service inspection à la Direction de l'Inspection et de l'Innovation Technologique (DIPIT) du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP)
- Le chef Service Apprentissage à la DGFPCS
- Un chargé d'études en poste à l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation (OEF)

Tenant compte du contexte décrit, de l'existant et des actions prévues dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Formation Professionnelle Continue, les emplois types et cibles concernés ont été identifiés. Le groupe a convenu de ne décrire que les emplois ayant (ou devant avoir) un lien direct avec l'action de formation. C'est ainsi qu'il a retenu les six (6) emplois suivants : Le Conseiller en formation ; le Responsable de formation ; le Directeur de Centre de formation ; le Formateur ; le Consultant en formation ; le Documentaliste / le Responsable de Centre de Ressources.

Après avoir identifié les emplois concernés par l'étude, le groupe de travail a retenu de rencontrer trente (30) structures dans lesquelles les fiches descriptives d'activités (FDA) ont été réalisées.

En vue du tirage de l'échantillon, la base de sondage utilisée est le catalogue des centres de formation élaborée en 2000 par la Direction de la Formation Professionnelle Continue (DFPC). Le nombre d'unités enquêtées par type de structure est proportionnel à son poids pour tenir compte de la diversité des structures opérant dans le domaine de la formation

professionnelle continue et de l'apprentissage (FPCA) ainsi que de la spécificité des emplois qu'on y trouve.

C'est une phase importante à laquelle le groupe de travail a accordé un soin particulier pour garantir la représentativité de l'échantillon.

3/ Résultats de l'étude.

Si on trouve des titulaires des quatre (4) premiers emplois (c'est-à-dire le Conseiller en formation ; le Responsable de formation ; le Directeur de Centre de formation ; le Formateur), l'enquête a confirmé la dimension cible des deux (2) derniers bien qu'il existe des Consultants en formation et des documentalistes dans le pays. Chacun des 4 premiers emplois décrit comporte aussi une dimension cible compte tenu du contexte national ci-dessus évoqué.

L'exploitation des fiches descriptives d'activités a permis d'écrire le référentiel des activités professionnelles pour chacun des emplois concernés dans le contexte actuel du Bénin. Un exemple de description d'activité est joint en annexe.

Conclusion.

Le travail réalisé est un travail pionnier dans le contexte béninois. Il s'agit en plus d'un travail dont la valorisation peut déclencher un vaste chantier de rénovation des outils du système national de formation. Sur le plan de l'artisanat, l'application du système dual (formation dans un centre de formation et dans un atelier) a commencé. La réussite de la réforme de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (et donc de la nouvelle politique nationale de la formation professionnelle continue) dépend de la réaction des autorités vis à vis de ce type d'initiative.

Une première utilisation de ce travail a permis la formation d'un groupe de 24 Conseillers en Formation Continue et d'un groupe de 20 spécialistes en ingénierie de formation. La méthode adoptée et le soin apporté à sa vulgarisation doivent permettre de l'utiliser dans tous les domaines où il est nécessaire de définir les métiers (santé, agriculture, ...) afin de mettre en place les formations initiales et continues en adéquation avec les compétences exigées.

Annexe : Référentiel des activités professionnelles du Formateur au Bénin

APPELLATION DE L'EMPLOI

L'appellation principale est "Formateur". C'est celle adoptée par la quasi-totalité des centres de formation. Toutefois, dans les établissements d'enseignement technique, on rencontre les appellations courantes des établissements de l'enseignement général : " Professeur" ; "Enseignant".

SITUATION FONCTIONNELLE DE L'EMPLOI, AUTONOMIE ET RESPONSABILITE

Le Formateur exerce généralement ses activités sous l'autorité du "Responsable de formation". Selon la taille du centre de formation ou de l'organisme, le formateur peut dépendre directement du Directeur (ou du Directeur des Ressources Humaines).

Le Formateur dispose d'une relative autonomie dans la conduite des formations. Cette autonomie porte sur le rythme de progression et le choix des méthodes pédagogiques. Ce choix reste cependant limité aux capacités d'équipement du Centre.

Selon la taille du Centre de formation, le Formateur peut se voir attribuer des responsabilités de formation ou d'encadrement de formateurs. Dans ces cas, on l'appelle "Chef de section". Le Formateur est généralement recruté parmi les titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur technique ou professionnel sur la base de son professionnalisme et de son expérience. Cependant, dans le cadre de la mise en œuvre du système dual, certains Formateurs sont des maîtres artisans. Dans ces derniers cas, c'est la pratique professionnelle qui est privilégiée. L'exercice de cet emploi exige surtout de la disponibilité et une veille technique et pédagogique permanente.

DESCRIPTION DES ACTIVITES

Sa mission essentielle est d'animer les formations dont il assure la responsabilité et d'évaluer les apprenants. Il réalise cette mission en exerçant les activités qui suivent :

1 Il (elle) assure les formations

- 11 Il (elle) prépare les formations qui lui sont affectées
 - 111 Il (elle) s'informe des formations qu'il doit réaliser.
 - 112 Il (elle) consulte différents documents
 - 113 Il (elle) élabore les contenus des formations
 - 114 Il (elle) choisit les méthodes pédagogiques appropriées
- 12 Il (elle) anime les formations
 - 121 Il (elle) réalise ses face à face pédagogiques
 - 122 Il (elle) fait faire des applications pratiques

2 Il (elle) procède à l'évaluation des apprenants

- 21 Il (elle) construit le dispositif d'évaluation conformément au calendrier prévu
- 22 Il (elle) réalise les évaluations
- 23 Il (elle) informe les apprenants des résultats des évaluations
- 24 Il (elle) procède aux remédiations nécessaires

3 En cas de besoin, il (elle) participe au suivi post formation des apprenants

- 31 Il (elle) établit le programme de suivi post formation pour ses apprenants
- 32 Il (elle) met en œuvre le programme validé
- 33 Il (elle) peut être amené à donner des appuis à des apprenants en situation de travail

4 Il (elle) participe aux activités de communication du Centre de formation

- 41 Il (elle) assiste aux réunions du Conseil des formateurs
- 42 Il (elle) assiste aux réunions à vocation pédagogique
- 43 Il (elle) peut assister à toutes autres réunions du Centre nécessitant sa présence

5 Il (elle) participe aux activités de promotion du Centre

- 51 Il (elle) peut participer à des prospections auprès d'entreprises ou d'organisations professionnelles

52 Il (elle) peut susciter l'intérêt d'entreprises ou d'organisations professionnelles pour des actions de formations existantes

6 Il (elle) peut être associé à d'autres activités du Centre

61 Il (elle) peut être associé à l'identification des besoins

62 Il (elle) peut participer au recrutement des stagiaires

63 Il (elle) peut participer à la réalisation d'expertises

64 Il (elle) peut être amené à assumer certaines responsabilités

641 Il (elle) peut être chargé de la documentation

642 Il (elle) peut être chargé du service informatique

643 Il (elle) peut être chargé des équipements et du matériel didactiques